



Litige centre de formation

Par **camle**, le **19/06/2020 à 21:10**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter concernant un litige avec un organisme de formation privé.

En septembre dernier, j'ai voulu me reconverter dans le domaine du développement informatique et je me suis lancé dans une formation courte de 10 mois (5 mois de cours et 5 mois de stage).

Cette "école" proposait un programme complet avec, à la clefs, la certitude de trouver un emploi avec une bonne rémunération.

J'ai donc payé de mes fonds propre 5.000 euros la formation en une seul fois mais, dès les premières semaines, j'ai vite déchanté.

En effet le formateur était très agressifs, quasi absent (1 h de cours/jour) le reste du temps nous étions seule face à un ordinateur livré à nous même.

A chaque questions posées, une réplique cinglante, une organisation des cours catastrophique, un professeur d'anglais devait être embauché, finalement nous n'en n'avons plus jamais entendu parlé.

Une ambiance médiocre car épié par des caméras de surveillance suivie depuis son bureau. Un prof hurlant sur les élèves de la première promo qu'il avait lui même pris en stage car il possède également sa société de développement informatique. Dès menaces si un paiement étais trop tardif, il nous proposait de payer la formation en plusieurs fois. Aucun rapport avec les belles promesses du début (école montessori, basée sur un suivi assidu des élèves pour contrer ses concurrents). Quelques-uns d'entre nous ont abandonné dès les premières semaines. Les autres, comme moi, ce sont senti piégés.

Après avoir essayé de dialoguer avec lui, rien n'a changé et nous savions que trouver un stage, au vu des faibles connaissances acquises, serait un défi.

A ce jour et depuis la fin de la partie cours théorique du 25 février une seul personnes à trouver un stage (sur 17 personnes). Aucun suivi durant cette période, j'ai dû le relancer moi mêmes pour qu'il prenne conscience de la situation, jouant sur le faite que ce ne serait pas une bonne publicité pour lui. Le retour est faible et trop tardif. Aujourd'hui la plupart d'entre nous doivent reprendre des études dans d'autres écoles ou reprendre tout simplement le travail.

J'aimerais savoir quel recours nous avons, concernant un éventuel remboursement ou un signalement de cette école visiblement malhonnête ? A qui pouvons-nous nous adresser ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/06/2020** à **08:44**

Bonjour,rrnrnVous informez les "services de la concurrence et de la répression des fraudes". Parallèlement, vous faites un recours devant le tribunal d'instance pour demander la résiliation du contrat et le remboursement des sommes versées pour non respect des clauses du contrat (absence de prof., insuffisance d'heure de cours, inconsistance du contenu de la formation, etc.). Vous avez donc tout intérêt à prendre conseil auprès d'un avocat.